DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune Lattes

PLU

Plan Local d'Urbanisme

III - PLAN DE ZONAGE
PARTIE Sud

Ech : 1/5 000

PLU approuvé par DCM du 12 mars 2009
1ère modification simplifiée approuvée par délibération du 28 juin 2010
1ère modification approuvée par délibération du 14 avril 2011
2ème modification approuvée par délibération du 3 mai 2012
1ère révision simplifiée approuvée par délibération du 3 mai 2012
2ème révision simplifiée approuvée par délibération du 19 septembre 2013
2ème modification simplifiée approuvée par délibération du 16 décembre 2015
3ème modification approuvée par délibération du 24 novembre 2016
Mise en compatibilité (MAERA) approuvée en Conseil de Métropole du 18 décembre 2019
3ème modification simplifiée approuvée en Conseil de Métropole du 31 mai 2022
4ème modification approuvée en Conseil de Métropole du

Mairie de Lattes - service urbanisme
tel : 04 67 99 74 80 / fax: 04 67 99 77 83

Ref : lat129plu12m3_d5n

- Limites de zones
- U Zones urbanisées
- AU Zones à urbaniser
- A Zones agricoles
- N Zones naturelles
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- 300 m Zone de bruit des infrastructures de transport terrestre
- 100 m Zone non aedificandi

Eléments du paysage identifiés L 123.1.7 :
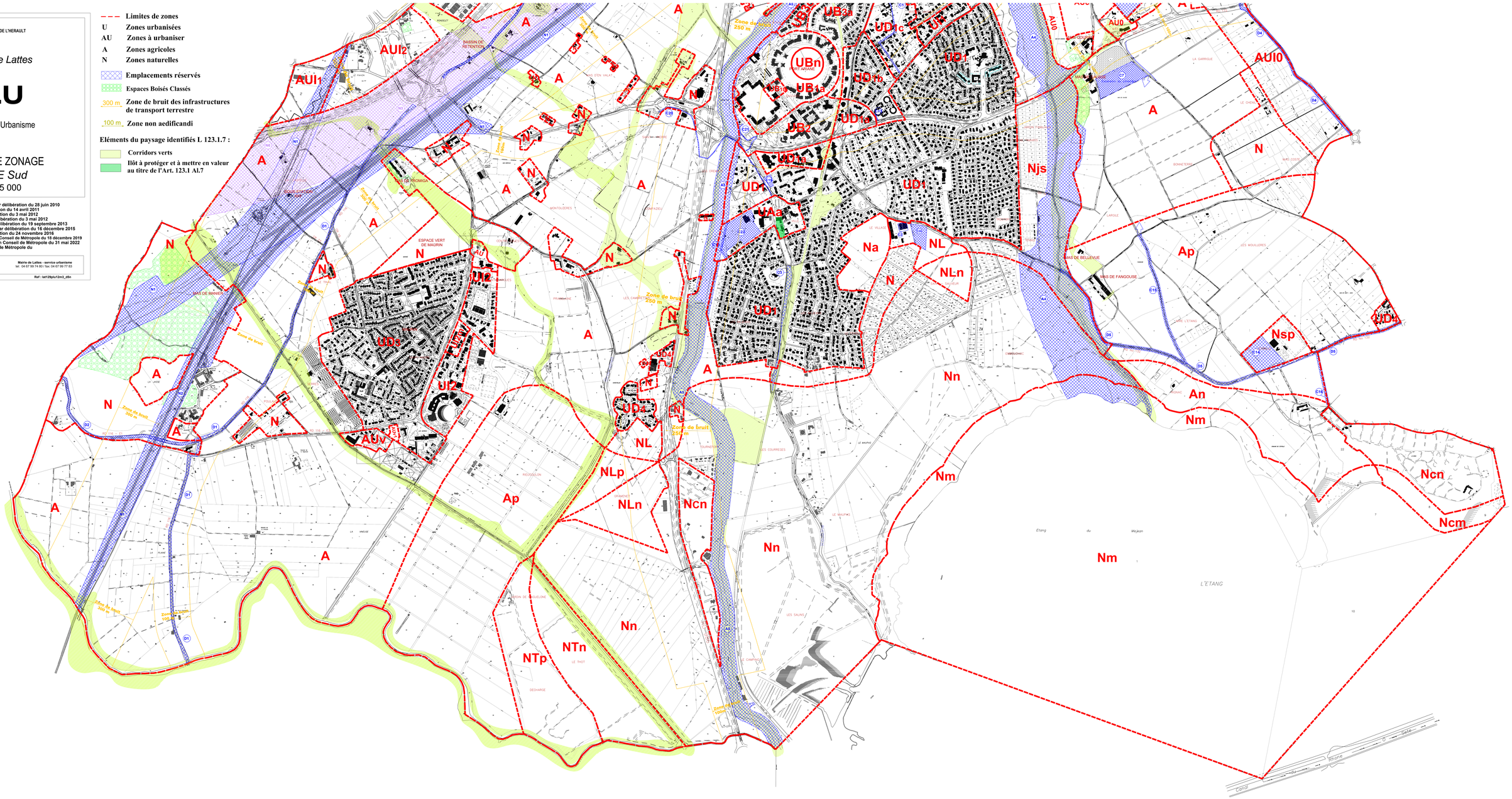
- Corridors verts
- Ilôt à protéger et à mettre en valeur au titre de l'Art. 123.1 Al.7